

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS

POELGORIOÙ-DEPARTAMANT SPORT

BÉNÉFICIAIRES

Comités départementaux sportifs ayant leur siège social dans le Morbihan.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

La subvention départementale est basée sur :

- Le nombre de clubs affiliés au comité départemental ;
- Le nombre de licenciés jeunes ;
- Les projets des comités départementaux visant à promouvoir la pratique des jeunes ;
- Les projets des comités départementaux visant à promouvoir les mutualisations, à l'échelle des territoires intercommunaux, des moyens de pratique de leur discipline.

PIÈCES À FOURNIR

Imprimé de demande de subvention téléchargeable sur www.morbihan.fr

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires
Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex
Tel : 02 97 54 81 44